

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2022/09/62

Date de convocation L'an deux mil vingt et deux  
**20 septembre 2022** le **LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022** à 19 Heures 00  
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.  
**20 septembre 2022**

Nombre de conseillers **Étaient présents :**  
Exercice : 26 M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –  
Présents : 18 M. Jean-Pierre CHARTREZ – M. Stéphane FOURNIER – Mme Ghislaine VALENTE –  
Votants : 22 M. Marc SERRA – Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – Mme Yveline LOURDEL –  
M. Yves RAOULT – M. Patrick BRUGUET – Mme Christelle LEBAS – Mme Astrid SAVARY –  
Mme Corinne DOLLE – M. Jean-Claude NOEL – M. Thierry IMBERT – M. Olivier QUIGNON.

**Excusés :**  
Mme Anne-Caroline RATAJCZAK qui donne procuration à M. Alain CAYET  
Mme Micheline LAURENT qui donne procuration à Mme Yveline LOURDEL  
M. Philippe LEFEBVRE qui donne procuration à M. Jean-Pierre CHARTREZ  
Mme Sandrine SERGEANT qui donne procuration à M. Guy BRAS

Mme Chantal DECOCQ  
Mme Martine DUQUESNOY  
Mme Audrey TISON  
M. Hubert CHIVET

NM **Secrétaire de séance :**  
Mme Marie-Antoinette DESHORTIES

### Objet : Remboursement de participation au stage BAFA

Monsieur le Maire expose :

La ville a organisé en avril 2022 une session de stage BAFA.

Une jeune médiolanaise, Maëlle ASSOU-EKOTTO, a participé à la formation base BAFA organisée par l'organisme de formation Familles Rurales et financée par la ville de Saint Nicolas Lez Arras.

Ce financement est accordé aux médiolanaïsi qui s'engagent à travailler au sein de la ville dans l'année.

Par courrier du jeudi 16 juin 2022, l'intéressée nous informe qu'elle ne peut tenir son engagement auprès de la ville.

C'est pourquoi, selon la convention de financement, Madame Maëlle ASSOU-EKOTTO est redevable de la totalité du coût de cette formation, soit 420€.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à

- Encaisser le remboursement de la session de stage BAFA pour un montant de 420€.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 28 septembre 2022  
Le Maire,  
Alain CAYET.

